

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le

ID : 083-268300522-20230330-2023_001-DE

CCAS DE PIERREFEU-DU-VAR

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
ANNEE 2023**

La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF), dans son article 13 dispose :

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

-L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

-L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Aussi, dorénavant, le D.O.B s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS notamment sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective).

1) BUDGET 2022.

Pour rappel, le budget primitif 2022 du CCAS se composait comme suit :

Pour la section de fonctionnement:

dépenses de fonctionnement 2022

	prévision	réalisation
011-charges à caractère général	144 245,56	131 235,91
012-charges de personnel	79 652,00	79 010,91
65-autres charges de gestion courante	24 567,20	21 864,20
67-charges exceptionnelles	200,00	-
042-opérations d'ordre	1 363,27	1 170,13
	250 028,03	233 281,15

recettes de fonctionnement 2022

	prévision	réalisation
70-produits des services	65 100,00	80 146,63
74-dotations et participations	150 000,00	151 600,00
77-produits exceptionnels	2 250,00	2 250,00
042-opérations d'ordre	191,00	-
002-excédent reporté	32 487,03	-
	250 028,03	233 996,63

Pour la section d'investissement :

dépenses d'investissement 2022

	prévision	réalisation
20-immobilisation corporelles	58 769,23	-
21-immobilisations corporelles	3 000,00	-
040-opérations d'ordre	191,00	-
	61 960,23	-

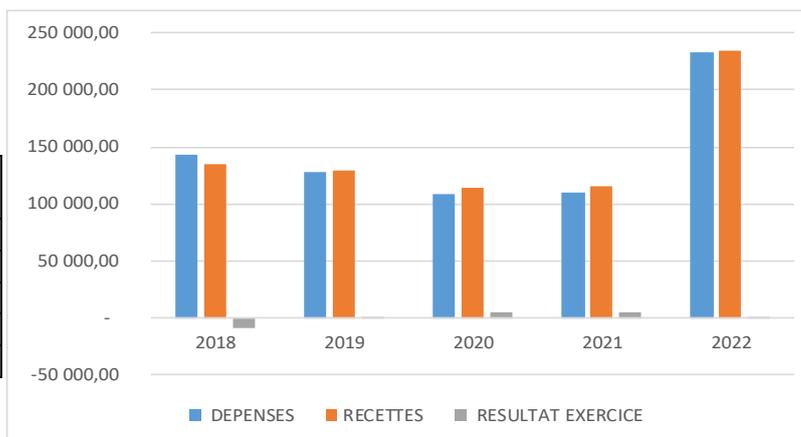
recettes d'investissement 2022

	prévision	réalisation
040-opérations d'ordre	1 363,27	1 361,13
001-solde execution section investissement	60 009,04	-
10 dotation, fonds divers et reserves	587,92	232,28
	61 960,23	1 593,41

Analyse rétrospective 2018-2022 du budget CCAS :

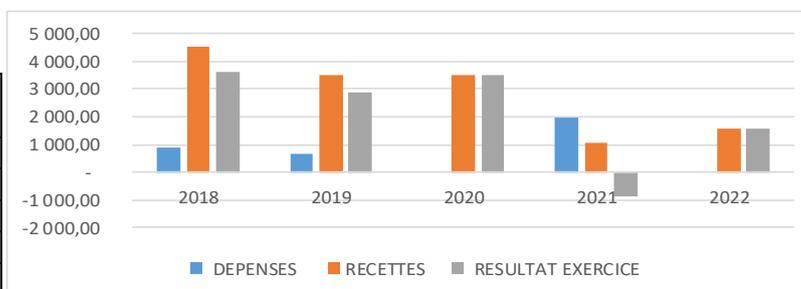
COMPTE ADMINISTRATIF
 FONCTIONNEMENT

années	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
2018	143 337,73	134 690,96	- 8 646,77
2019	128 447,65	129 407,70	960,05
2020	108 180,03	113 829,07	5 649,04
2021	109 573,80	115 069,13	5 495,33
2022	233 281,15	233 996,63	715,48



INVESTISSEMENT

années	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
2018	887,56	4 528,12	3 640,56
2019	653,00	3 524,68	2 871,68
2020	-	3 482,95	3 482,95
2021	1 985,20	1 087,07	- 898,13
2022	-	1 593,41	1 593,41



En dépenses de fonctionnement, le poste le plus élevé reste le portage des repas à domicile. En 2022, 29 personnes ont bénéficié de ce service cela représente 8 226 repas livrés pour un montant de 79 358.90 euros de dépenses EHPAD auquel s'ajoute 4 604.39 € pour les frais de livraison du week-end.

Un autre poste de dépense important reste le poste aide à la famille, comprenant les aides versées aux foyers les plus modestes afin de pouvoir régler leurs factures d'énergie pour un montant total de 13 250 euros.

Le montant des dépenses réalisées pour le repas des aînés, la semaine bleue ainsi que pour les anniversaires des plus de 90 ans s'est élevé à 35 121.59 euros.

Le poste alimentation et produits d'hygiène comptabilisant essentiellement les aides distribuées généralement en complément des chèques services, il est en 2022 de 1701.08 euros pour l'alimentation et de 457.97 euros en produits d'hygiène, il était de 2 310.89 euros en 2021 sur ces deux postes.

Le budget du CCAS a enregistré en 2022 pour la 1^{er} fois une nouvelle dépense celle de la mise à disposition de deux agents par la commune pour un montant de 79 010.91 euros.

En recettes de fonctionnement, les recettes se rapportant au portage des repas se sont élevées en 2022 à 80 146.63 euros, elles étaient de 62 279.70 euros en 2021.

Le montant de la subvention réellement attribué par la Commune a été de 150 000 euros.

Section d'investissement.

En dépenses, la section d'investissement n'a enregistré aucun l'achat sur l'année 2022.

En recettes, cette section enregistre essentiellement les opérations se rapportant aux amortissements des immobilisations et au FCTVA pour un montant de 1 593.41 euros.

Pour information la capacité d'autofinancement du CCAS (recettes réelles – dépenses réelles), est estimée à 1 885 .61 euros.

2) PERSPECTIVES 2023.

Fonctionnement 2023 :

La proposition prend pour base la programmation 2022, réajustée sur le niveau des dépenses réelles 2022. La prévision sur 2022 était de 25 0028.03 € pour une dépense réalisée de 233 281.15 €. En phase D.O.B 2023, **la prévision de dépenses s'élève à 245 202.51 €.**

La principale dépense, relative au portage des repas, est estimée au stade DOB à 82 000 €.

Les dépenses en lien avec les aides, (secours d'urgence : 5 200 € et aides : 15 000.00€) sont programmées sur la base du BP 2022.

En recettes, la principale recette reste la vente des repas en portage à domicile. Les recettes programmées en phase D.O.B sont estimées à 80 000 €.

La subvention versée par la Commune doit être de 132 000 €, afin de pouvoir équilibrer le budget.

Le résultat de clôture d'un montant de 33 202.51 € peut faire l'objet de la décision d'affectation suivante : Affectation de la totalité en R002 (section d'exploitation).

Investissement 2023 :

Un montant prévisionnel de 62 700 € sera réparti sur les divers postes d'investissement.